

Avis de remboursement anticipé des obligations Foncière Atland émises le 8 mars 2013 (les « Obligations ») (code ISIN : FR0011429562)

Paris, le 19 avril 2016 – La société Foncière Atland informe les porteurs d'Obligations, qu'en application des modalités des Obligations figurant dans le Prospectus, visé par l'Autorité des marchés financiers sous le n°13-066 en date du 6 mars 2013, l'Émetteur a décidé, conformément au paragraphe (1) de l'article 4.8.7 du Prospectus (*Remboursement anticipé au gré de l'Émetteur*), de procéder au remboursement anticipé, le 4 mai 2016, de la totalité des Obligations Foncière Atland restant en circulation émises le 8 mars 2013. Les Obligations seront remboursées à un prix égal au pair (soit 1.000 euros par Obligation) majoré d'une prime de remboursement déterminée conformément aux stipulations de l'article 4.8.2 du Prospectus (*Détermination de la Prime de Remboursement*), et des intérêts courus depuis la dernière date de paiements d'intérêts (incluse), soit le 8 mars 2016, jusqu'à la date fixée pour le remboursement anticipé (exclue), soit le 4 mai 2016.

Un avis Euronext Paris concernant la radiation des Obligations paraîtra ce jour, le 19 avril 2016. La radiation des Obligations sera effective le 2 mai 2016.

Le prestataire habilité chargé du remboursement et du paiement des intérêts des Obligations est le Crédit Industriel et Commercial (CM-CIC Market Solutions), 6 avenue de Provence 75009 Paris.

	<p>Foncière ATLAND lauréate du grand prix du SIMI 2015 catégorie immeuble mixte pour la réalisation du parc d'activité Urban Valley à Cormeilles-en-Parisis (95)</p>
<p>A propos de Foncière Atland :</p> <p>Partenaire immobilier des entreprises, FONCIERE ATLAND est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC). Au travers de ses activités d'investissement, d'asset management et de construction, la société est un acteur de référence sur le marché des externalisations d'actifs d'entreprises et la réalisation d'opérations de clés en main locatifs.</p> <p>A l'image des accords conclus avec Maaf Assurances, Elis ou Veolia, Foncière Atland privilégie les partenariats long terme pour accompagner les entreprises dans leur développement.</p> <p>FONCIERE ATLAND est également présente sur le marché des SCPI via sa filiale VOISIN, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF gérant 4 SCPI pour le compte de 6700 associés.</p> <p>Au 31 Décembre 2015 FONCIERE ATLAND gérait pour compte propre et compte de tiers un patrimoine de 631 millions d'euros hors droits, dont 235 millions pour VOISIN, représentant 650 actifs et un loyer total de 46 millions d'euros.</p> <p>Foncière Atland est cotée sur Eurolist C (FR0000064362) www.fonciere-atland.fr</p>	

CONTACTS

Georges Rocchietta

Président Directeur Général

Vincent Lamotte

Directeur Financier

01 40 72 20 20

Bénédicte Hautefort

Contact presse

01 84 16 19 96

Benedicte.hautefort@equitystories.fr